



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 18 septembre 2017

Délibération n° 2017-2131

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien au management de centre-ville - Attribution de subventions aux associations CentreNeuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Association Lyon 7 Rive Gauche et à la Société villeurbanaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Hugué), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2131**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien au management de centre-ville - Attribution de subventions aux associations CentreNeuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Association Lyon 7 Rive Gauche et à la Société villeurbanaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Objectifs et mise en œuvre du management de centre-ville sur l'agglomération lyonnaise

Le schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) constitue le volet "commerce" du schéma d'accueil des entreprises (SAE).

Document de référence, volontariste et établi en lien avec les chambres consulaires, le Département, l'État et le Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), le SDUC fixe les grandes orientations de la politique d'urbanisme commercial sur le territoire de la Métropole de Lyon depuis 1994.

Le SDUC a, notamment, vocation à aider les collectivités dans la localisation et la programmation des projets liés au commerce et sert de support à l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU). Il permet également aux partenaires de prioriser leurs actions tout en guidant les investissements privés (enseignes, groupes de distribution, promoteurs, investisseurs, etc.) en matière d'immobilier commercial.

L'appui au rayonnement commercial de l'agglomération ainsi que le renforcement des pôles de proximité comptent parmi les axes forts du SDUC actuel. Ainsi, une des orientations majeures consiste à veiller au maintien et au renforcement des pôles commerciaux de centre-ville, qui permettent, selon leur fonction, d'assurer une desserte de proximité pour les ménages ou de contribuer à l'attractivité globale de la Métropole de Lyon. Pour assurer cet objectif, le management de centre-ville constitue un outil d'intervention essentiel à disposition des collectivités du territoire.

Concept initié au Canada, en Grande-Bretagne et en Belgique dès le début des années 1990, le management de centre-ville vise à redynamiser les cœurs de ville et constitue avant tout un mode de gouvernance permettant de fédérer les différents acteurs autour d'objectifs communs.

L'objet de la présente délibération est de proposer l'attribution de subventions de fonctionnement en soutien des programmes d'actions pour l'année 2017 des 5 structures de management de centre-ville présentes sur l'agglomération lyonnaise : Tendance Presqu'île, CentreNeuville, Oullins centre-ville, Lyon 7 Rive Gauche et la Société villeurbanaise d'urbanisme.

Les collectivités et les partenaires du SDUC se sont engagés, depuis 2004, dans la mise en œuvre de ce nouveau mode de gouvernance commerciale et urbaine. Plusieurs expérimentations ont été lancées sur l'agglomération : Neuville sur Saône (2004), Saint Priest (2005, dispositif abandonné en 2009), la Presqu'île de Lyon (2006), Oullins (2007), Villeurbaine Gratte-ciel et Lyon 7 Rive Gauche (2011).

En 2016, considérant les enjeux vis-à-vis du commerce de proximité et l'intérêt reconnu du dispositif sur la dynamique commerciale des sites, la Métropole a renouvelé son soutien au management de centre-ville, qui s'est traduit par un montant total de 65 000 € sur l'ensemble des sites.

II - Compte-rendu des programme d'actions 2016

Par délibération n° 2016-1533 du Conseil du 10 novembre 2016, la Métropole a attribué, pour l'année 2016, des subventions pour un montant total de 63 000 € aux 5 structures porteuses du management de centre-ville, selon le détail suivant :

- 15 000 € au profit de l'association Tendance Presqu'île,
- 10 000 € au profit de l'association Oullins centre-ville,
- 10 000 € au profit de l'association CentreNeuville,
- 15 000 € au profit de la Société villeurbanaise d'urbanisme (SVU) (Destination Gratte-ciel),
- 13 000 € au profit de l'association Lyon 7 Rive Gauche.

Les programmes d'actions menés par les 5 structures ont répondu aux 5 objectifs suivants, déclinés ensuite de manière spécifique, territoire par territoire :

- améliorer le cadre de vie et le cadre d'achat : recrutement de stewards urbains, mise en place de plans de déplacement interentreprises (PDIE), travail sur les procédures de concertation et d'information et mise en place d'actions d'accompagnement durant des phases de travaux sur l'espace public, mise en place de services de livraison modes doux, participation à la définition d'actions en matière de développement durable (Agenda 21 locaux, économies d'énergies, etc.),
- mettre en place des outils d'observation : réalisation de comptages piétons, enquêtes auprès des commerçants, enquêtes de satisfaction clientèle, mise en place-actualisation de logiciels de cartographie interactive, réalisation d'étude de positionnement de l'offre commerciale, etc.,
- définir et mettre en place une stratégie de marketing territorial : développement de stratégie internet de valorisation des territoires (sites internet, applications smartphones, etc.), réalisation d'actions de communication (production et diffusion de plaquettes, guides et lettres d'information, actions médias presse, radios et affichage, etc.), réalisation d'une étude de marketing territorial sur une nouvelle image du centre-ville d'Oullins, etc.,
- structurer le partenariat, coordonner les acteurs et pérenniser la structure : organisation mensuelle de groupe technique de suivi, recrutement actif de nouveaux adhérents et partenaires, animation de blog professionnel, mailing d'information, etc.,
- contribuer au développement et à la diversification de l'offre commerciale : accueil des porteurs de projet, prospection active de nouvelles enseignes, organisation de rencontres avec les enseignes, franchises et professionnels de l'immobilier commercial, participation à des salons et événements spécialisés (Lyon Visiocommerce en juin et Forum Franchise en octobre 2016).

III - Bilan qualitatif et évaluation du dispositif

Depuis 2009, l'association CentreNeuville bénéficie de la certification de niveau 2 TOCEMA Quality Mark High ; l'association a obtenu le renouvellement du label en 2016. CentreNeuville reste à ce jour la seule association de management de centre-ville à recevoir en Europe ce niveau de labellisation.

La certification de niveau 1 TOCEMA a été renouvelée fin 2016 à l'association Lyon 7 Rive Gauche pour une durée de 3 ans. Oullins centre-ville a bénéficié du label de 2009 à 2012, Tendance Presqu'île de 2012 à 2015 ; les 2 structures envisagent de renouveler leurs candidatures.

Le bilan des actions menées par les sites de management de centre-ville fait, notamment, apparaître par ailleurs :

1° - Le développement et la diversification de l'offre commerciale, contribuant à renforcer l'attractivité des centres-villes

- exemple de Villeurbanne Gratte-ciel : en 2016, 2 enseignes majeures se sont installées aux Gratte-Ciel dont l'attractivité et la localisation vont renforcer la commercialité du centre-ville de Villeurbanne : Carrefour City et Mc Donald's. Par ailleurs, la Société villeurbanaise d'urbanisme a soutenu fortement le remplacement de l'ancien magasin Starjouet en liquidation par une activité similaire.

- exemple d'Oullins : 13 projets ont abouti à une ouverture en 2016 dans le centre-ville d'Oullins, dans les secteurs de l'alimentaire (poissonnerie Saint Pierre, l'Épice Riz), du prêt-à-porter (enseigne lcode du groupe IKKS), de la restauration (enseigne les Burgers de papa), de culture loisirs (enseigne La Grande droguerie lyonnaise, le Syndrome de Peter Pan, etc.).

2° - Un meilleur traitement des dysfonctionnements (propreté, travaux, etc.)

- exemple de Neuville sur Saône : 185 dysfonctionnements ont été relevés en 2016 par les stewards urbains dans le cadre de la surveillance de l'espace urbain du centre de Neuville et relayés aux services de la Ville ou de la Métropole.

3° - Une communication renforcée sur les territoires

- exemple d'Oullins centre-ville : la stratégie de communication définie autour de la nouvelle marque de territoire « Oullins of courses » s'est articulée autour de 4 temps forts en 2016, déployés par le collège des commerçants et artisans de la structure : la fête des mères, les soldes d'été, la semaine du goût et Noël.

- exemple de Tendance Presqu'île : des partenariats ont été créés sur mesure mobilisant les commerces en Presqu'île pour générer du flux et faire la promotion du territoire : Mode City (180 adhérents), Biennales (75 adhérents), Festival Lumière (40 adhérents), Fête des Lumières (184 adhérents), etc. La structure a, par ailleurs, travaillé en 2016 sur la création d'une plaquette "marketing territorial" en français et en anglais pour les prospects cherchant à s'implanter en Presqu'île.

4° - Une plus forte mobilisation des partenaires privés dans la gestion unifiée de centre-ville

- exemple de CentreNeuville : la société Coatex a rejoint le partenariat public privé de CentreNeuville avec la volonté de participer au développement de l'attractivité du centre-ville. Ce partenariat s'est concrétisé en 2016 par la mise en place d'un ULP (Urban Lifestyle Point) sur la place Ampère. Par une action de gestion, d'animation et d'aménagement léger sur cette place, l'opération visait à favoriser la réappropriation de l'espace public par les habitants et usagers du centre-ville,

- exemple de Tendance Presqu'île : 23 nouveaux adhérents ont rejoint la structure en 2016 dont GL events, Max Mara, Scaprim (Grand Hôtel Dieu), Agnès B, etc.,

- exemple de Lyon 7 Rive Gauche : 5 nouveaux partenariats ont complété la liste des partenaires existants. Il s'agit d'Omnium, Thomas Broquet Conseil, le cabinet comptable SFC, Reed Mipim et l'Agence avec Vous pour un équivalent de 4 000 € en termes de soutien financier à la structure de management.

5° - Le renforcement des actions visant à améliorer la visibilité des commerces et valoriser le territoire

- exemple de Tendance Presqu'île : l'année 2016 a été marquée par le lancement d'un nouvel événement "Retrouvailles" organisé par la structure de management. Cette opération s'est traduite par l'organisation de 3 installations dans l'espace public, 150 animations et ateliers dans 70 boutiques et lieux culturels les 14-15-16 octobre 2016,

- dans le cadre de l'édition 2016 du Forum Franchise organisé par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) métropolitaine Lyon Métropole - Saint-Etienne Roanne en partenariat avec la Métropole, les 5 structures de management de centre-ville se sont réunies autour d'un stand commun visant à présenter les territoires et les opportunités d'implantation aux porteurs de projet.

IV - Programme d'actions pour 2017 et plan de financement prévisionnel

Le confortement du commerce de proximité constitue un axe fort de l'action de la Métropole de Lyon, décliné en tant qu'orientation stratégique majeure du SDUC 2017-2020. Il s'agit de maintenir, dynamiser, mailler, voire densifier les activités de proximité, armature commerciale de base et facteur essentiel d'animation urbaine. Pour assurer cet objectif, le management de centre-ville constitue un outil d'intervention essentiel à disposition des collectivités.

L'engagement de la Métropole vis-à-vis du management de centre-ville pourrait se traduire en 2017 par le versement de subventions d'un montant total de 63 000 € pour les 5 structures existantes suivant la répartition suivante :

Associations	Subvention 2015 (en €)	Subvention 2016 (en €)	Proposition de subvention 2017 (en €)
Tendance Presqu'île	13 122	15 000	15 000
Société villeurbanaise d'urbanisme	15 000	15 000	15 000
Oullins Centre-ville	10 000	10 000	10 000
CentreNeuville	10 000	10 000	10 000
Lyon 7 Rive Gauche	15 000	15 000	13 000
Total	63 122	65 000	63 000

1° - Les pôles d'envergure métropolitaine : Tendance Presqu'île et Villeurbanne Gratte-ciel

Ces 2 sites cumulent des enjeux d'échelle variable : enjeux de proximité vis-à-vis des habitants et des actifs, enjeux de rayonnement métropolitain vis-à-vis de la clientèle de l'aire urbaine et régionale, enjeux d'attractivité touristique vis-à-vis d'une clientèle exogène nationale et internationale.

a) -Tendance Presqu'île

Tendance Presqu'île fait partie des sites "historiques" de mise en œuvre du management de centre-ville sur l'agglomération.

Tendance Presqu'île fédère aujourd'hui 210 adhérents et intervient sur un périmètre représentant plus de 2 500 activités, dont 1 500 commerces. Elle stimule et fédère un écosystème local riche, dense et diversifié : le tissu commerçant (commerces indépendants, grandes enseignes nationales et internationales) mais aussi les opérateurs de l'immobilier commercial (commercialisateurs, grands propriétaires, gestionnaires, promoteurs), les acteurs du tourisme (hôtels, restaurants, office du tourisme, etc.), le monde associatif et culturel (opéra, théâtres, cinémas, etc.), les acteurs de la mobilité (transports en commun, parkings, modes doux), ou encore les sociétés de services aux entreprises (conseil, financement, etc.).

En 2016, l'association a renforcé son plan d'actions par la mise en œuvre de l'évènement "Retrouvailles". 3 installations principales sur la place de la République, la place Sathonay et la place Gailleton ont animé l'espace public et vu défiler des centaines de lyonnais et touristes pendant toute la durée de l'évènement. Sur 3 jours, lyonnais et touristes ont pu prendre part à plus de 150 ateliers et animations dans les boutiques, commerces et lieux culturels partenaires dans une ambiance conviviale rompant avec la relation commerciale classique.

Pour l'exercice 2017, la structure renouvellera l'évènement. Plus largement, elle développera un plan d'actions structuré autour de 3 grands axes :

- accompagner la structuration du territoire (suivi des chantiers urbains « Cœur Presqu'île, etc.),
- renforcer l'attractivité du territoire et générer du flux (travail sur le marketing territorial et le parcours d'implantation, reconduction de l'évènement Retrouvailles, etc.),
- animer le réseau des acteurs économiques (rencontres des présidents des Unions Commerciales, déjeuners des enseignes, soirées Business In Presqu'île, etc.).

Au regard de cette situation, il est proposé que la Métropole renouvelle son soutien à Tendance Presqu'île à hauteur de 15 000 € pour l'année 2017 (stabilisation du budget versé en 2016).

Le budget prévisionnel de Tendance Presqu'île pour l'année 2017, d'un montant de 307 134 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
fonctionnement	212 134	ressources publiques	56 527
<i>charges de personnel</i>	151 907	<i>Commune de Lyon</i>	30 000
<i>frais de fonctionnement</i>	50 800	<i>Métropole de Lyon</i>	15 000
<i>mise à disposition gratuite de biens</i>	9 427	<i>CCIL</i>	1 500
programme d'actions	95 000	<i>CMAR</i>	600
<i>évènement Retrouvailles</i>	60 000	<i>valorisation location locaux</i>	9 427
<i>plan de communication</i>	20 000	ressources privées	250 607
<i>plan d'action 2017</i>	15 000		
Total	307 134		307 134

b) - Société villeurbannaise d'urbanisme (SVU)

Le pôle de management de centre-ville de Villeurbanne "Destination Gratte-ciel" a été créé en novembre 2011. Parce qu'elle gère l'attribution et la location des locaux commerciaux de l'avenue Henri Barbusse, la SVU a été choisie pour être la structure porteuse du management de centre-ville. En 2015, la SVU a été désignée comme le futur opérateur des 17 000 m² de locaux commerciaux qui seront créés dans le cadre de la ZAC Gratte-ciel nord.

En 2016, 11 nouveaux commerçants et artisans ont rejoint Destination Gratte-ciel, portant leur nombre à 89, et confirmant ainsi la dynamique initiée en 2011.

Le programme d'actions 2017 de Destination Gratte-ciel s'organise autour de 4 axes :

- représentation : ce volet recouvre les actions visant à fédérer les acteurs du centre-ville. Elles concernent aussi bien la création de partenariats, le recrutement des adhérents que les actions de représentation du territoire auprès des différents partenaires. En 2017, la structure poursuivra notamment sa recherche de partenaires et financements privés,

- performance : ce volet correspond au rôle d'observatoire du commerce et de l'artisanat que doit jouer le management de centre-ville. En 2016, la structure a renforcé ses outils de mesure par la mise en place d'un dispositif de comptage piéton. Les données recueillies permettent aujourd'hui d'identifier les journées de faible ou de forte fréquentation et l'impact des événements organisés par le management de centre-ville,

- marketing : ce volet vise à définir une stratégie marketing pour donner au quartier des Gratte-ciel un statut de pôle commercial majeur au sein de l'agglomération. À ce titre, la structure mènera en 2017 plusieurs campagnes de communication pour les soldes d'hiver, les chèques cadeaux, le magazine Destination Gratte-ciel, etc.,

-évènementiel : la structure organise trois événements forts dans l'année (les Puces du Canal "hors les murs", la braderie et le Festival sur place ou à emporter) qu'elle renforcera en 2017 avec des animations supplémentaires.

Aussi, il est proposé que la Métropole soutienne la SVU à hauteur de 15 000 € pour la mise en œuvre du plan d'actions de Destination Gratte-ciel en 2017 (stabilisation du budget versé en 2016).

Le budget prévisionnel de Destination Gratte-ciel pour l'année 2017, d'un montant de 179 880 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais fixes (salaire, fonctionnement...)	64 749	ressources publiques	32 500
matériel / investissements	2 000	<i>Commune de Villeurbanne</i>	15 000
déplacements / cérémonie	2 500	<i>Métropole de Lyon</i>	15 000
communication	5 280	<i>CCIL</i>	1 500
chèques cadeaux	7 251	<i>CMAR</i>	1 000
événements	92 600	SVU (fonds propres)	30 000
dotations	5 500	ressources privées	96 170
		recettes événements	21 210
Total	179 880		179 880

2° - Les pôles de proximité et/ou de bassin de vie

a) - Oullins centre-ville

L'association a décliné son plan d'actions pour l'année 2017 autour de 5 axes d'intervention :

- prospection commerciale (développement d'outil d'observation et de gestion de centre-ville, partenariat actif avec les chambres consulaires, les syndicats professionnels et agences immobilières, participation aux salons). Aussi, la structure renouvellera en 2017 l'opération Tapis Rouge visant à présenter le territoire d'Oullins à des développeurs d'enseignes et investisseurs potentiels déjà implantés sur l'agglomération lyonnaise.

- développement économique (accompagnement et professionnalisation des acteurs économiques installés, accompagnement des porteurs de projets et des reprises de fonds, participation à la stratégie de développement économique du centre-ville portée par la collectivité). À ce titre, la structure participera notamment à l'élaboration de la programmation commerciale et de services dans le cadre du projet urbain de la Saulaie, ainsi qu'à la concertation relative aux travaux de la nouvelle station de métro Oullins centre.

- cadre urbain / environnement (échanges réguliers avec les services de la Ville, avis sur les DIA dans le cadre de l'exercice du droit de préemption)

- marketing territorial / communication (poursuite du déploiement de la stratégie de marque "Oullins of courses", réalisation et valorisation d'outils de communication et de promotion du centre-ville). Sur ce volet, la structure travaillera, notamment, en 2017 à la création d'un site internet complet "Oullins of courses".

- évènements (actions d'animation mises en place par le collège des commerçants et artisans)

Au regard de ce programme et des enjeux de pérennisation de l'association, il est proposé que la Métropole renouvelle son soutien à Oullins Centre-ville à hauteur de 10 000 € en 2017 (stabilisation du budget versé en 2016).

Le budget prévisionnel de Oullins Centre-ville pour l'année 2017, d'un montant de 60 792 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	2 376	ressources publiques	45 000
services extérieurs	8 280	<i>Commune d'Oullins</i>	32 900
impôts et taxes	253	<i>Métropole de Lyon</i>	10 000
charges de personnel	49 883	<i>CCIL</i>	1 500
		<i>CMAR</i>	600
		ressources privées	15 792
Total	60 792		60 792

b) - CentreNeuville

Neuville sur Saône est le premier site de management de centre-ville labellisé en 2004 par la Métropole et ses partenaires. La structure joue un rôle essentiel dans l'attractivité et la dynamique commerciale du Val de Saône.

En 2017, l'association reconduira ses actions de management de centre-ville : l'approche stratégique, l'observatoire du centre-ville, la gestion des problématiques de proximité avec les stewards urbains, la gestion d'Atout Neuville (site vitrine, carte de fidélité, carte cadeau), l'accueil et la promotion. Par ailleurs, elle travaillera sur les axes prioritaires suivants : prospection d'investisseurs et de nouvelles activités, participation à la réflexion sur la programmation de l'opération Dugelay, réalisation d'un Urban Lifestyle Point sur la place Ampère, etc.

Dans ce cadre, il est proposé que la Métropole poursuive son soutien à l'association CentreNeuville par le versement d'une subvention de 10 000 € en 2017 (stabilisation du budget versé en 2016).

Le budget prévisionnel de CentreNeuville pour l'année 2017, d'un montant de 131 038 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
fonctionnement	14 471,87	ressources publiques	120 495,00
masse salariale	108 007,00	<i>Commune de Neuville</i>	92 000,00
actions	8 559,13	<i>Métropole de Lyon</i>	10 000,00
<i>observatoire du centre-ville</i>	1 600,00	<i>CCIL</i>	1 500,00
<i>place making place Ampère</i>	4 000,00	<i>CMAR</i>	650,00
<i>communication / graphisme</i>	2 959,13	<i>Etat</i>	16 345,00
		ressources privées	10 000,00
		autres	543,00
TOTAL	131 038,00		131 038,00

c) - Lyon 7 Rive Gauche

Après une année 2015 perturbée par la vacance du poste de manager, l'association a retrouvé en 2016 une stabilité dans son fonctionnement et mis en œuvre un nouveau plan d'actions structuré autour de 2 grands axes stratégiques :

- renforcer le commerce du 7^e arrondissement par l'urbanisme et l'immobilier commercial : observation des flux chaland, suivi des porteurs de projet, prospection et sensibilisation des enseignes et franchises, communication auprès de la presse spécialisée pour promouvoir le 7^e, etc.,

- faire du commerce et de l'artisanat des leviers de l'animation du territoire : présence renforcée aux côtés des commerçants et artisans, accompagnement à la structuration des acteurs associatifs du commerce, dynamisation du commerce autour d'événements générateurs de flux, développement d'outils de communication et de valorisation du 7^e à destination du grand public, etc.

Pour l'exercice 2017, l'association reconduira ce plan d'actions.

Aussi, afin d'accompagner Lyon 7 Rive Gauche dans la mise en œuvre de son programme d'actions 2017, il est proposé que la Métropole accompagne la structure par le versement d'une subvention de 13 000 € (diminution de 13 % du budget par rapport à 2016 pour amener progressivement la structure à un montant identique aux sites de Neuville et Oullins).

Le budget prévisionnel de Lyon 7 Rive Gauche pour l'année 2017, d'un montant de 161 500 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
fonctionnement	105 200	ressources publiques	43 100
frais Généraux	7 800	<i>Commune de Lyon</i>	30 000
communication	27 000	<i>Métropole de Lyon</i>	13 000
<i>Guide du commerce</i>	13 500	<i>CCIL</i>	1 500
<i>Évènementiels / communication</i>	12 500	<i>CMAR</i>	600
<i>Divers</i>	1 000	ressources privées	99 500
PDIE	21 500	<i>guide du commerce</i>	17 100
		<i>partenariats, cotisations évènementiels</i>	61 400
		<i>PDIE</i>	21 000
		CICE / intérêts bancaires	4 400
		divers (contrat aidé)	10 500
		ressources propres	2 000
TOTAL	161 500		161 500

Chaque programme d'actions est détaillé en annexe des projets de conventions de subvention annuelle passée entre la Métropole et chacune des structures de management de centre-ville ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 63 000 € au profit des bénéficiaires suivants, pour leurs programmes d'actions 2017 dans le cadre de la politique de management de centre-ville :

- 15 000 € au profit de l'association Tendance Presqu'île,
- 15 000 € au profit de la Société villeurbanaise d'urbanisme (SVU),
- 10 000 € au profit de l'association Oullins centre-ville,
- 10 000 € au profit de l'association CentreNeuville,
- 13 000 € au profit de l'association Lyon 7 Rive Gauche ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et chacun des bénéficiaires précités définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 632 - opération n° 0P01O0868.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.